

**Groupe FRONT DE GAUCHE**Parti communiste Français, Parti de gauche,  
Ensemble et République & Socialisme**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL  
des 18 & 19 mai 2017****Rapport n° CR 2017-113****MIEUX PROTÉGER ET ACCOMPAGNER  
LES ENFANTS CO-VICTIMES DES VIOLENCES CONJUGALES****Amendement**

L'article 1 est supprimé et remplacé par les articles suivants :

**Article 1 :***« Mandate la présidente du Conseil régional pour faciliter l'accès à l'hébergement d'urgence et à l'hébergement temporaire pour garantir la mise en sécurité rapide des victimes dans les conditions adaptées »***Article 2 :***« Mandate la présidente du Conseil régional pour faciliter l'accès au logement pérenne pour les femmes victimes de violences et leurs enfants qui ont quitté leur domicile, afin de garantir leur protection et leur reconstruction dans la durée, et ce sans condition de ressources. »*

La numérotation des articles suivants est modifiée en conséquence

**EXPOSE DES MOTIFS :**

Pour le groupe Front de gauche, la question de l'accueil des femmes et enfants victimes de violences se pose en deux temps qui sont liés et doivent être réfléchis ensemble pour apporter une réponse durable et certaine aux victimes.

Il s'agit d'abord d'être en capacité d'héberger immédiatement les victimes dans des hébergements d'urgence et/ou temporaires sécurisés (garantie de l'anonymat, gardiennage...) et gérés par des associations spécialisées afin qu'un suivi de qualité et un accompagnement constructif leur soient proposés.

Il s'agit ensuite de leur proposer des logements pérennes sans condition de revenus afin que ces victimes puissent se reconstruire sereinement, loin des problématiques financières qui bien souvent les paralysent. Notons au passage que nombre de logements dédiés à ces victimes restent vides du fait cette condition de revenu ; il est donc urgent d'y remédier car la demande est forte.



Conseil régional

Ainsi déclinée, l'offre d'accueil est complète et répond aux problématiques soulevées par les professionnel.le.s et reprises dans les recommandations des préconisations du groupe de travail réuni par l'Observatoire régional des violences faites aux femmes du Centre Hubertine Auclert dans le cadre de son rapport intitulé « Mieux protéger et accompagner les enfants co-victimes des violences conjugales »



Céline MALAISÉ

Conseil régional  
57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP  
Tél. : 01 53 85 53 85

**Groupe FRONT DE GAUCHE**

Parti communiste Français, Parti de gauche,  
Ensemble et République & Socialisme

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL  
des 18 & 19 mai 2017**

**Rapport n° CR 2017-113**

**MIEUX PROTÉGER ET ACCOMPAGNER  
LES ENFANTS CO-VICTIMES DES VIOLENCES CONJUGALES**

**Amendement**

L'article est ainsi modifié :

*« mandate la Présidente du Conseil régional pour soutenir financièrement les associations intervenant auprès des femmes victimes de violences afin qu'elles puissent continuer de développer des pratiques et dispositifs en faveur des co-victimes des violences conjugales.*

*Des actions de sensibilisation spécifiques à la question des co-victimes des violences conjugales seront développées à l'intention des acteurs des villes, des bailleurs sociaux... »*

**EXPOSE DES MOTIFS :**

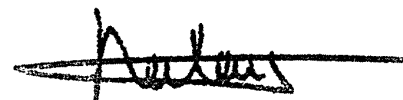
Les associations intervenant auprès des femmes victimes de violences sont à l'origine des premiers dispositifs en faveur des co-victimes.

C'est par leurs pratiques au plus près de ces femmes que des dispositifs spécialisés et innovants d'accompagnement des enfants les aidant à se reconstruire ont pu voir le jour.

C'est par leur expertise que des dispositifs permettant de mieux protéger ces victimes ont pu être développés.

L'urgence actuelle n'est donc pas de financer des formations aux professionnel.e.s de ces structures très au fait et suffisamment avisés des problèmes rencontrés par les co-victimes mais bien de les aider financièrement et de s'appuyer sur leur expertise afin que les pratiques et dispositifs qu'elles ont su mettre en place puissent continuer de se développer.

Tel est le sens de cet amendement



**Céline MALAISÉ**

**Groupe FRONT DE GAUCHE**

Parti communiste Français, Parti de gauche,  
Ensemble et République & Socialisme

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL  
des 18 & 19 mai 2017**

**Rapport n° CR 2017-113**

**MIEUX PROTÉGER ET ACCOMPAGNER  
LES ENFANTS CO-VICTIMES DES VIOLENCES CONJUGALES**

**Amendement**

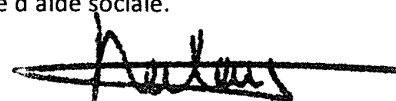
Après l'article 4 est ajouté un article additionnel rédigé comme suit :

« *Mandate la Présidente du Conseil régional pour que la Région réaffirme auprès des Conseils départementaux d'Île-de-France la nécessité de maintenir des moyens financiers et humains en matière d'action sanitaire et sociale en faveur de la petite enfance au travers de dispositifs tels que l'aide sociale à l'enfance (ASE), la protection maternelle et infantile (PMI), les clubs de prévention ...* »

**EXPOSE DES MOTIFS :**

Le groupe Front de Gauche tient à rappeler le rôle essentiel des Conseils départementaux en matière de protection maternelle et infantile, d'aide sociale à l'enfance et de prévention. L'impact des actions de cet échelon institutionnel en la matière est en effet très important sur le parcours que doivent traverser les femmes et enfants victimes de violences. Or sur certains territoires franciliens, les crédits affectés aux structures d'accueil départementales ne cessent de diminuer alors que certains dispositifs disparaissent sans être remplacés.

Il est donc indispensable que l'ensemble des échelles institutionnelles prenne leurs responsabilités, d'autant plus quand il s'agit de respecter leurs compétences propres, comme en convient la loi du 27 janvier 2014 qui désigne le département comme chef de file en matière d'aide sociale.

  
Céline MALAISÉ

**Groupe FRONT DE GAUCHE**

Parti communiste Français, Parti de gauche,  
Ensemble et République & Socialisme

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL  
des 18 & 19 mai 2017**

**Rapport n° CR 2017-113**

**MIEUX PROTÉGER ET ACCOMPAGNER  
LES ENFANTS CO-VICTIMES DES VIOLENCES CONJUGALES**

**Amendement**

A l'article 4, l'alinéa suivant est ajouté:

*« Mandate la Présidente du Conseil régional pour réviser le schéma de formations sanitaires et sociales adopté le 14 décembre 2016 (CR 225-16) de manière à ce que l'offre de formation en matière de travail social et en particulier d'assistant.e.s sociaux.ales soit augmentée. »*

**EXPOSE DES MOTIFS :**

Lors du débat sur le schéma de formations sanitaires et sociales adopté en décembre dernier, le groupe Front de gauche avait alerté l'Assemblée plénière du danger de ne pas augmenter l'offre de formation en matière de travail social et en particulier d'assistant.e.s sociaux.ales.

Ces derniers.ères jouent un rôle essentiel dans le parcours de femmes et enfants victimes de violences. Elles et ils doivent retrouver une place essentielle au cœur du dispositif afin que les réponses et l'accompagnement apportés à ces publics répondent au mieux et au plus vite à leurs besoins très spécifiques.



**Céline MALAISÉ**